



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville – Avenue de la République – CS 71407 – 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Service Affaires Générales
Pôle Assemblées
Tél. 04.94.36.30.81
ASSEMBLEE@mairie-toulon.fr

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 31 MARS 2021 ORDRE DU JOUR

DECISIONS	2
FISCALITE	5
POLITIQUE DE LA VILLE.....	5
PREVENTION ET GESTION DES RISQUES.....	6
EDUCATION.....	7
RESSOURCES HUMAINES.....	7
FINANCES.....	8
MARCHES PUBLICS.....	8
TOURISME ET CONGRES	9
CULTURE.....	10
MEDIATHEQUES	10
PROPRIETES FONCIERES	11
SECURITE.....	12
POLICE MUNICIPALE ADMINISTRATIVE	12
LOGEMENT.....	13
JEUNESSE.....	14
DYNAMISATION COMMERCIALE	15
FETES ET CEREMONIES.....	15
TRAVAUX COMMUNAUX.....	16

DECISIONS

COMPTE RENDU

Compte rendu des diverses décisions prises par Monsieur le Maire de Toulon, Ancien Ministre dans le cadre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales : règlements des frais et honoraires, assurances, ester en Justice, louage de choses et autres pour le mois de mars 2021, en application de la délibération du 12 juin 2020 enregistrée sous le numéro 2020/17/S.

DECISIONS DE PAIEMENT : Frais d'actes et de contentieux

2020/138 - Paiement de la somme de 147,70 € TTC, à la SCP d'Huissiers Patrick LAURE et Henri ALDEGUER, relative au paiement de la dénonce du procès-verbal de constat avec sommation du 5.10.2020 dans l'affaire Ville de TOULON/LOGIS FAMILIAL VAROIS – Facture n° H5955 du 6 octobre 2020.

2021/004 - Paiement de la somme de 155,59 € TTC, à la SCP d'Huissiers Patrick LAURE et Henri ALDEGUER, relative aux frais de signification dans l'affaire MOLFA/STOICA – Facture F8658 du 6.01.2021.

2021/012 - Paiement de la somme de 470,50 € TTC, à la SCP d'Huissiers Patrick LAURE et Henri ALDEGUER, relative aux frais de sommation et constat dans l'affaire Ville de TOULON / La Goëlette – Facture F910 du 11.01.2021.

2021/013 - Paiement de la somme de 99,83 € TTC, à la SCP d'Huissiers Patrick LAURE et Henri ALDEGUER, relative aux frais de signification d'un courrier dans l'affaire Ville de TOULON / SANTIAGO Laurent – Facture F9206 du 13.12.2018.

2021/014 - Paiement de la somme de 381,20 € TTC, à la SCP d'Huissiers Patrick LAURE et Henri ALDEGUER, relative aux frais de procès-verbal de constat dans l'affaire Ville de TOULON / La Tulipe Noire – Facture F2539 du 5.04.2018.

2021/015 - Paiement de la somme de 369,20 € TTC, à la SCP d'Huissiers Patrick LAURE et Henri ALDEGUER, relative à l'établissement du procès-verbal de constat de divers dégâts suite à squat dans l'immeuble communal situé à TOULON (Var), 475, chemin du Petit Bois – Facture n° I136 du 06.01.21.

2021/020 - Paiement à la SAS PROVJURIS, Huissiers de Justice Associés, de la somme de 300 € TTC au titre de ses frais et honoraires dans l'affaire Société Arts et Loisirs Gestion – ALG (signification de la délibération du 22 janvier 2021 prononçant la résiliation du contrat de concession pour la gestion et l'exploitation du Zénith de TOULON). Facture n° 102166/333016 du 28 janvier 2021.

2021/021 - Paiement à Maître Marine SALVAT, Huissier de Justice, de la somme de 83,30 € TTC au titre de ses frais et honoraires dans l'affaire SNC Vinci Immobilier Résidentiel (signification d'un titre exécutoire formant avis des sommes à payer émis le 31.12.2020 pour la somme de 811.617 € à l'encontre de la SNC Vinci Immobilier Résidentiel suite à un jugement du Tribunal administratif de TOULON en date du 27.10.2020, N° 1801833).

DECISIONS DE LOUAGE DE CHOSE :

2021/007 - DE CONCLURE avec Monsieur Michel CASALI demeurant à CARQUEIRANNE (83320) 689, Chemin de la Colle Noire, une convention d'occupation à titre précaire et révocable portant sur un hangar qu'il occupe, pour les besoins de son entreprise, au 1, Rue Sandin acquis par la Ville en 2008.

Cette convention est consentie à compter du 1^{er} Avril 2021 moyennant une indemnité de 732,96€ trimestrielle.

Cette indemnité sera révisée chaque année au 1^{er} Janvier de l'année, la prochaine révision interviendra au 1^{er} Janvier 2022.

Cette convention est consentie pour la durée d'une année renouvelable par tacite reconduction ne pouvant excéder douze ans.

Toutefois, elle sera résiliée de plein droit dès que les travaux d'élargissement de la rue Sandin seront enclenchés.

Le preneur s'acquittera de la T.E.O.M.

Ces indemnités et taxes seront imputées en recettes sur le Budget de la Ville.

2021/008 - DE CONCLURE avec l'Association « Les Centres Sociaux de TOULON » (C.S.T.) dont le siège social est sis à TOULON (83200), 119, chemin du Temple, une convention à titre précaire et révocable portant sur des locaux dénommés « Espace Beaucaire » sis à TOULON (83200), Avenue Albert Camus.

Cette convention est consentie à compter du 1^{er} Avril 2021 pour la durée d'une année non renouvelable par tacite reconduction.

Compte tenu du but poursuivi par cette Association, cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.

Les frais de fonctionnement, évalués sur la base d'un forfait annuel établi à 250 €, seront à la charge de l'Association, forfait qui pourra être réévalué en fonction des consommations effectives relevées.

L'Association s'acquittera également de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères calculée en fonction du nombre d'associations occupant les locaux.

Ces frais et taxes seront imputés en recettes sur le Budget de la Ville, chapitre 70, article 71, compte 70878.

2021/009 - DE CONCLURE avec L'Association « FEMMES D'AUJOURD'HUI », dont le siège social est sis à TOULON (83200), 20 Bis Rue Picot, une convention à titre précaire et révocable portant sur des locaux communaux dénommés « Espace Beaucaire » sis à TOULON (83200), Avenue Albert Camus.

Cette convention est consentie à compter du 1^{er} Avril 2021 pour la durée d'une année renouvelable par tacite reconduction ne pouvant excéder douze ans.

Compte tenu du but poursuivi par cette Association, cette mise à disposition est consentie à titre gratuit à l'exception des frais de fonctionnement (eau, électricité...) qui sont évalués sur la base d'un forfait annuel fixé à 120€, forfait qui pourra être réévalué en fonction des consommations effectives relevées.

Le Preneur s'acquittera de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui sera répartie à part égale au prorata du nombre d'associations occupant les locaux.

Ces frais et taxes seront imputés en recettes sur le Budget de la Ville, chapitre 70, article 71, compte 70878.

2021/010 - DE CONCLURE avec L'Association « FEMMES D'AUJOURD'HUI », dont le siège social est sis à TOULON (83200), 20 Bis Rue Picot, une convention à titre précaire et révocable portant sur des locaux communaux dénommés « Maison des Services Publics de Sainte Musse » sis à TOULON (Var), 1718, Vieux Chemin de Sainte Musse.

Cette convention est consentie à compter du 1^{er} Avril 2021 pour la durée d'une année renouvelable par tacite reconduction ne pouvant excéder douze ans.

Compte tenu du but poursuivi par cette Association, cette mise à disposition est consentie à titre gratuit à l'exception des frais de fonctionnement (eau, électricité...) qui sont évalués sur la base d'un forfait annuel fixé à 60€, forfait qui pourra être forfait qui pourra être réévalué en fonction des consommations effectives relevées.

Le Preneur s'acquittera de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui sera répartie à part égale au prorata du nombre d'associations occupant les locaux.

Ces frais et taxes seront imputés en recettes sur le Budget de la Ville, chapitre 70, article 71, compte 70878.

2020/011 - DE CONCLURE avec l'Association « FEMMES D'AUJOURD'HUI », dont le siège social est sis à TOULON (83200), 20 Bis Rue Picot, une convention à titre précaire et révocable portant sur des locaux communaux dénommés « MAISON DE TOUS DE RODEILHAC » à TOULON, 347, Rue Laurent Mongin.

Cette convention est consentie à compter du 1^{er} Avril 2021 pour la durée d'une année renouvelable par tacite reconduction ne pouvant excéder douze ans.

Compte tenu du but poursuivi par cette Association, cette mise à disposition est consentie à titre gratuit à l'exception des frais de fonctionnement (eau, électricité...) qui sont évalués sur la base d'un forfait annuel fixé à 120€, forfait qui pourra être réévalué en fonction des consommations effectives relevées.

Le Preneur s'acquittera de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui sera répartie à part égale au prorata du nombre d'associations occupant les locaux.

Ces frais et taxes seront imputés en recettes sur le Budget de la Ville, chapitre 70, article 71, compte 70878.

ESTER EN JUSTICE :

2021/016 - Recours de la Société OMEGA + devant le Tribunal Administratif en suspension et en annulation du contrat de concession signé avec la Société ALG (Affaires n° 2002451, 2002464). Représentation en justice et assistance sur les problématiques soulevées.

COMMANDE PUBLIQUE :

2021/01 - Information concernant la conclusion des marchés publics.

RAPPORTEUR

Monsieur le Maire

FISCALITE

00.0.01 DFJbudg004 2021/59/S	Fixation des taux des impôts directs locaux pour 2021
---	---

POLITIQUE DE LA VILLE

00.0.02 DADpovi001 2021/60/S	Attribution de subventions à diverses associations relevant de la Politique de la Ville, autorisation de signer les conventions avec les porteurs de projet au titre du Budget 2021
---	---

RAPPORTEUR

Monsieur Yannick CHENEVARD, 1er Adjoint au Maire

PREVENTION ET GESTION DES RISQUES

01.2.01 DADvildur004 2021/61/S	Attribution d'une subvention à l'association « Amicale du Comité Communal des Feux de Forêts de Toulon »
---	--

RAPPORTEUR

Madame Josée MASSI, 2ème Adjoint au Maire

EDUCATION

02.1.01 DFJprbu04 2021/62/S	Demande de subvention auprès de l'Etat, dans le cadre du Plan de Relance - Continuité Pédagogique, au titre de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires
--	---

RESSOURCES HUMAINES

02.4.01 DRHcoju01 2021/63/S	Mise à jour du tableau des effectifs
02.4.02 DRHrie002 2021/64/S	Remplacement sur un emploi permanent d'Acheteur au sein de la Direction de la Commande Publique - recours à un agent contractuel de catégorie A
02.4.03 DRHsat001 2021/65/S	Vacation d'un ergonome dans le cadre du conventionnement Fonds National de Prévention de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) "Prévenir et réduire l'exposition aux risques professionnels pour les Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM)"

RAPPORTEUR

Monsieur Robert CAVANNA, 3ème Adjoint au Maire

FINANCES

03.1.01 DFJbudg005 2021/66/S	Constitution de provisions et reprise de provisions en application de l'article R2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales - Budget Principal
03.1.02 DFJprbu03 2021/67/S	Demande de financement auprès de la Région PACA, au titre du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire (FRAT) pour l'année 2021, pour la réfection de la pelouse du Stade Mayol
03.1.03 DFJprbu05 2021/68/S	Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de l'appel à projets organisé par le Centre National du Livre (CNL) pour la manifestation nationale "Partir en Livre 2021"

MARCHES PUBLICS

03.4.01 DFJmarch002 2021/69/S	Groupement de commandes avec la Métropole Toulon Provence Méditerranée (TPM) en vue de la conclusion d'un accord-cadre à bons de commandes pour la fourniture de divers mobiliers urbains de voirie
--	---

RAPPORTEUR

Madame Magali TURBATTE, 4ème Adjoint au Maire

TOURISME ET CONGRES

04.3.01 DADhabI003 2021/70/S	Autorisation de signer la convention pluriannuelle 2021-2023 pour le logement des travailleurs saisonniers
---	--

RAPPORTEUR

Monsieur Yann TAINGUY, 5ème Adjoint au Maire

CULTURE

05.1.01 DSPDCmuse002 2021/71/S	Approbation de la nouvelle tarification des produits dérivés destinés à la vente au sein des Musées de Toulon
---	---

MEDIATHEQUES

05.2.01 DSPDCbibl002 2021/72/S	Autorisation de principe d'adhérer à l'Association des Bibliothécaires de France (ABF)
05.2.02 DSPDCbibl001 2021/73/S	Autorisation de signer une convention de partenariat avec le lycée Bonaparte concernant le réseau des Médiathèques de Toulon

RAPPORTEUR

Madame Virginie PIN, 6ème Adjoint au Maire

PROPRIETES FONCIERES

06.2.01 DFJfonc03 2021/74/S	Signature du compromis de vente et de l'acte de cession à intervenir entre la Commune et les époux TARDY pour l'appartement C43 et les caves et garages s'y attachant dans la copropriété 245 Hall, sise avenue François Cuzin 83000 Toulon
--	---

RAPPORTEUR

Monsieur Laurent JEROME, 7ème Adjoint au Maire

SECURITE

07.1.01 DGSpolmun003 2021/75/S	Autorisation de signer les conventions à intervenir entre la Commune de Toulon et les agents de Police Municipale aux fins de formations réglementaires obligatoires d'entraînement au maniement des Bâtons de Défense et Générateurs d'Aérosols Incapacitants ou Lacrymogènes
---	--

POLICE MUNICIPALE ADMINISTRATIVE

07.4.01 DGSpolmun004 2021/76/S	Remises gracieuses à divers redevables
---	--

RAPPORTEUR

Monsieur Mohamed MAHALI, 11ème Adjoint au Maire

LOGEMENT

11.4.01 DADhabI002 2021/77/S	Prorogation de délai de demande de paiement de la subvention au profit des propriétaires des immeubles 9, rue Hoche et 1, place Armand Vallé situés dans le Périmètre de Restauration Immobilière (PRI) pour la réalisation de travaux de rénovation
---	--

RAPPORTEUR

Madame Valérie MONDONE, 12ème Adjoint au Maire

JEUNESSE

12.1.01 DFSVDQjeun006 2021/78/S	Autorisation de solliciter une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) du Var pour l'accueil des enfants porteurs de handicaps et autorisation de signer la convention d'objectifs et de financement s'y rapportant
12.1.02 DFSVDQjeun005 2021/79/S	Attribution de subventions aux associations ayant répondu à l'appel à projet relatif aux loisirs éducatifs des 12-17 ans pour les vacances scolaires 2021 et autorisation de signer les conventions de partenariat financier

RAPPORTEUR

Monsieur Christophe MORENO, 17ème Adjoint au Maire

DYNAMISATION COMMERCIALE

17.1.01 DFJdevcom003 2021/80/S	Attribution de subventions aux commerçants sédentaires et non sédentaires pour les travaux de réhabilitation de devantures, bancs et enseignes commerciales dans le cadre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) - Opération Collective en Milieu Urbain (OCMU) - centre-ville
17.1.02 DFJdevcom004 2021/81/S	Modification du taux de subventions accordées par la Ville de Toulon dans le cadre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) Mourillon pour le renouvellement de bancs des revendeurs et forains du marché de la Place Émile Claude
17.1.03 DFJdevcom005 2021/82/S	Attribution de subventions aux commerçants sédentaires et non sédentaires pour les travaux de réhabilitation de devantures, bancs et enseignes commerciales dans le cadre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) - Mourillon

FETES ET CEREMONIES

17.2.01 DSPDCanima001 2021/83/S	Attribution d'une subvention à l'association «Sous les Lumières de Provence» et autorisation de signer la convention d'objectifs pour l'année 2021
--	--

RAPPORTEUR

Monsieur Erick MASCARO, 21ème Adjoint au Maire

TRAVAUX COMMUNAUX

21.3.01 DSTbâti004 2021/84/S	Dépôt de demandes d'autorisation d'urbanisme
---	--